**Règlement du concours international de compositions épistolaires pour les jeunes**

**1. Objectif**

Le concours international de compositions épistolaires de l’UPU a pour but d’améliorer l’alphabétisation par l’art épistolaire. Le concours annuel encourage les enfants et adolescents auxquels il s’adresse à exprimer leur créativité et à améliorer leurs connaissances linguistiques.

**2. Participation**

Le concours est ouvert aux jeunes gens âgés de 15 ans au plus.

Le Bureau international de l’UPU n’accepte pas de compositions transmises directement par des établisse­ments scolaires, des particuliers ou autres.

**3. Organisation du concours et sélection des lauréats**

L’UPU annonce le thème retenu pour le nouveau concours.

Chaque Pays-membre organise ensuite sur son territoire – à sa convenance, mais de préférence avec l’aide de ses autorités éducatives nationales – un concours de compositions épistolaires pour les jeunes autour du thème retenu.

L’organisateur national ou les organisateurs nationaux choisissent la meilleure composition, conformément au Règlement général du concours.

Chaque Pays-membre transmet au Bureau international sa meilleure composition nationale, accompagnée de tous les documents nécessaires (v. ci-dessous), le 5 mai de l’année suivante au plus tard[[1]](#footnote-2). Une seule compo­sition épistolaire par pays est admise.

Chaque composition doit être accompagnée des documents suivants:

1. Bulletin de participation dûment rempli.
2. Version originale de la composition dans les formats suivants:
* Copie scannée au format pdf en couleurs de bonne qualité de l’original manuscrit (si disponible).
* Copie au format Word.
1. Traduction de la composition épistolaire vers l’anglais et/ou le français au format Word.
2. Photographie numérique de bonne qualité du candidat ou de la candidate:
* Format jpeg (300 dpi au minimum).
* Copie imprimée (veuillez ne pas agrafer ni coller la photographie à aucun document si vous envoyez le dossier de candidature par la poste).

**4. Présentation et contenu des compositions**

Les compositions doivent être présentées sous forme épistolaire et contenir les trois composantes de base d’une lettre (date, formules de politesse et de salutations et signature). La composition épistolaire originale peut comprendre des illustrations du candidat. Les compositions doivent respecter strictement le thème et le nombre de mots autorisés dans la langue originelle et ne pas dépasser 800 mots.

Afin de garantir l’impartialité du jury, veillez à ce qu’il n’y ait aucune référence à votre pays dans votre meil­leure composition nationale.

**5. Désignation du jury et annonce des résultats**

Le Bureau international de l’UPU désigne un jury international chargé d’évaluer les compositions épistolaires retenues. Les membres du jury ne connaissent pas le pays d’origine des auteurs.

La qualité des lettres sera évaluée selon les critères suivants:

* Structure.
* Conformité avec le thème.
* Créativité.
* Maîtrise de la langue.

Les membres du jury désignent les trois meilleures compositions (première, deuxième et troisième places) et peuvent aussi attribuer des mentions spéciales aux auteurs d’autres compositions. Le Bureau international de l’UPU communique le nom des lauréats à tous les Pays-membres dès réception des résultats transmis par le jury, dans un laps de temps raisonnable.

**6. Prix**

Les gagnants reçoivent des médailles spéciales (or pour le premier prix, argent pour le deuxième et bronze pour le troisième), un certificat ainsi que d’autres prix pour commémorer leur réussite (ces autres prix seront définis par l’UPU).

Le premier lauréat peut également recevoir comme prix un voyage à Berne au siège de l’UPU ou un autre prix devant être défini par l’UPU exclusivement.

Les auteurs ayant reçu une mention spéciale reçoivent également un certificat ainsi que d'autres prix (définis par l'UPU).

**7. Communications**

Le Bureau international de l’UPU entreprend également des activités de communication pour assurer la meil­leure visibilité possible pour les lauréats, leurs pays et le concours épistolaire en général.

Les Pays-membres sont vivement encouragés à s’efforcer de promouvoir le concours et leurs lauréats sur leur territoire respectif.

1. Veuillez envoyer la composition épistolaire par courrier postal à l’adresse figurant en annexe 2 (bulletin de participation) ou par courrier électronique (communication@upu.int). [↑](#footnote-ref-2)